



VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
Direction des Ressources
Service Finances et Contrôle de Gestion

DG-DEC-2024-024

DÉCISION DE VIREMENT DE CREDITS N° 7 BP 2024 Ville

Nature : Décision budgétaire

Objet : M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 26 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits suivants au vu de l'évolution de la consommation des crédits et des abondements nécessaires de lignes budgétaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits à l'intérieur des chapitres budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
011	COMM-022-6238	Dépenses	Relations publiques divers	- 1 000 €
011	COMM-022-6231	Dépenses	Annonces et insertions	- 500 €
011	SPOR-326-6132	Dépenses	Locations immobilières	- 400 €
65	ASSO-024-6574831	Dépenses	Subventions exceptionnelles	+ 1 500 €
65	CULT-311A-6574831	Dépenses	Subventions exceptionnelles	+ 400 €
Total				0,00 €

Section d'investissement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
23	BATI-555-2313021	Dépenses	Immeuble 9 rue F. CLOUET	-1 700 €
23	BATI-020G-231300	Dépenses	Hôtel de Ville – Travaux	+ 5 900 €
23	BATI-201-2313141	Dépenses	Travaux Groupe scolaire Blanchetière	+ 4 060 €
21	BATI-4222B-21318400	Dépenses	Multi-accueil il était une fois	+ 1 700 €
21	BATI-201-21312121	Dépenses	Travaux Groupe scolaire Mazaire	- 4 060 €
21	BATI-020G-21848	Dépenses	Hôtel de Ville - Mobilier	- 5 900 €
204	REST-281A-2041412	Dépenses	Subv.d'équipements – Projet Cuisine centrale	+ 3 600 €
20	REST-281A-2031	Dépenses	Frais d'études – projet cuisine centrale	- 3 600 €
20	ENVT-322-2031	Dépenses	Frais d'études	- 15 000 €
20	ENVT-322-2312310	Dépenses	Terrain stade Buisson de la Grolle	+ 15 000 €
Total				0,00 €

Suivi Fongibilité des crédits

Cumul utilisé – Décision de virement de crédit n° 7	
Fonctionnement	1 900 €
Investissement	46 000 €

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- au comptable public assignataire.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 04/12/2024

Le Maire,
Laurent GODET

Signé électroniquement par : Laurent GODET
Date de signature : 06/12/2024
Qualité : Maire

